
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



C.P.A.S. DE GANSHOREN



Mot de la Présidente

Le CPAS de Ganshoren joue un rôle crucial pour le bien-être de tous. Il œuvre en faveur de ses citoyens et citoyennes, avec une attention particulière envers les personnes en situation de détresse ou de précarité.

Au-delà de son rôle de filet de sécurité essentiel, il se présente comme un espace ouvert et dynamique, visant à prévenir les difficultés du quotidien et à encourager l'épanouissement individuel. Cette approche proactive et inclusive est au cœur de nos actions et projets. Et tout cela prend forme et se matérialise grâce à une coopération dynamique entre l'administration du CPAS, le Conseil de l'Action Sociale (CAS), les membres de la Commune de Ganshoren et le soutien de son Bourgmestre M. Jean-Paul VAN LAETHEM. Durant l'année 2022, une série de projets ont vu le jour, exposés en détail dans le présent rapport d'activités.

En 2022, le CAS s'est engagé avec détermination dans un processus continu de modernisation. Ce dynamisme s'est concrétisé par l'intégration de nouveaux membres au sein de notre équipe dont M. Sébastien DEFRANCE en tant que Secrétaire Général, ainsi que d'une Coordinatrice Sociale. Ces renforts ont permis de donner un nouvel élan à nos actions et nos priorités ont été consolidées.

Le format de ce rapport d'activités est une première. Celui-ci a pour objectif de vous informer sur les actions du CPAS et de rendre les informations plus dynamiques, accessibles et transparentes. Il sera amené à évoluer au fil des années. Dans ce rapport vous découvrirez les données et statistiques reflétant notre fonctionnement administratif au cours de l'année 2022 et nous espérons que celui-ci suscitera votre intérêt pour en apprendre davantage sur notre institution.

Un immense merci à notre personnel si dévoué dont la contribution a permis la réalisation de ces avancées majeures et l'élaboration de ce document.

Avec enthousiasme et reconnaissance,

Chantal DE SAEGER
Présidente du C.P.A.S.

Sommaire

01 | SERVICE SOCIAL ET MAISON DE REPOS

1. CONTEXTE GÉNÉRAL : ÉVOLUTION DE LA POPULATION GANSHORENOISE
2. PRÉSENTATION DU SERVICE SOCIAL
3. AIDE ALIMENTAIRE
4. EMPLOIS ET FORMATIONS (ISP)
5. INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL (ILA)
6. AIDE À DOMICILE
7. SENIORS

02 | RAPPORT FINANCIER

1. ÉVOLUTION DE LA DOTATION COMMUNALE
2. ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE L'AIDE SOCIALE
3. ÉVOLUTION DES RUBRIQUES ÉCONOMIQUES DU BUDGET D'EXPLOITATION
4. RÉPARTITION DES DÉPENSES
5. SITUATION DES DÉPENSES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE
6. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINAL

01 | SERVICE SOCIAL ET MAISON DE REPOS



01 | CONTEXTE GÉNÉRAL : ÉVOLUTION DE LA POPULATION GANSHORENOISE

Population au 1^{er} janvier	2017	2022
Population totale (nombre d'habitants)	24.596	25.252
Densité de population (nombre d'habitants par km ²)	10.090	10.359
Nombre d'hommes pour 100 femmes ¹	89	93

Population par groupe d'âge au 1^{er} janvier (%)	2017	2022
Les moins de 18 ans	23,3	23,7
Les 18-64 ans	59	59,8
Les 65 ans et plus	17,7	16,5

Âge moyen de la population au 1^{er} janvier	2017	2022
Âge moyen des hommes	37,5	37,4
Âge moyen des femmes	41,9	41,3
Âge moyen de la population totale	39,8	39,4

Ménages privés au 1^{er} janvier	2017	2022
Nombre total de ménages privés	11.197	11.345
Taille moyenne des ménages privés	2,2	2,2
Part des isolés dans le total des ménages privés (%)	43,2	43,2
Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés (%)	12,5	12,5

Source : <https://ibsa.brussels/chiffres/chiffres-cles-par-commune/ganshoren>

¹ « Rapport, dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes. » INED – Institut national d'études démographiques.

02 | LE SERVICE SOCIAL

Le but principal du service social est de permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. Cela concerne principalement l'accès au logement, à la santé, à l'énergie et à un revenu minimum mensuel.

Le service social du CPAS fournit des informations, un accompagnement social et administratif, une aide financière (un revenu d'intégration ou équivalent, une aide financière complémentaire, ...), une aide médicale (carte médicale, aide médicale urgente,...), une aide matérielle, etc.

Le service social dispose de plusieurs cordes à son arc. Au-delà de l'aide purement financière et matérielle, ce dernier peut aider à retrouver un emploi, permettre de sortir d'une situation d'endettement ou encore apporter un soutien psychologique. Cela a pu se faire par la création :

- **D'UN BUREAU SOCIAL MOBILE** : Le CPAS a souhaité développer un nouveau service de proximité pour l'ensemble des citoyens de la Commune afin d'aller directement à la rencontre des Ganshorenoises et Ganshorenois : le bureau social mobile. Il permet de répondre aux questions des citoyens, que ce soit en termes de santé, logement, énergie, scolarité, pension... À cet égard, le CPAS a investi dans plusieurs vélos électriques ainsi qu'une remorque, qui permettent de déplacer le matériel nécessaire plus aisément.
- **D'UNE TABLE D'EMPLOI** : En septembre 2022, le service d'Insertion Socio-Professionnelle (ISP) a commencé à organiser des tables d'emploi. L'objectif d'une table d'emploi est de mettre à disposition des bénéficiaires de notre Centre les outils nécessaires, ainsi que de leur fournir des clefs d'accès au marché de l'emploi, afin de leur permettre d'affronter le monde du travail plus sereinement.
- **D'UN PARTENARIAT AVEC L'ARMÉE DU SALUT** : Le CPAS ne dispose pas d'un service de médiation de dettes. Cependant, dans le cadre de sa mission de guidance, le CPAS a établi un partenariat avec l'ASBL « L'Armée du Salut ». D'après une convention établie entre nos deux institutions, l'Armée du Salut s'engage, dans les 48H, à recevoir les personnes confrontées à une problématique de dettes.

Au terme de cette année 2022, le constat est plus qu'encourageant, car **46 personnes** envoyées par le CPAS ont été reçues et ont bénéficié de l'aide de l'Armée du Salut.

En termes de chiffres, et de manière générale, nous pouvons également citer qu'en 2022 notre Comité Spécial du Service social a statué sur **6514 demandes**, toutes aides confondues (revenu d'intégration, aide équivalent au revenu d'intégration, aides sociales de toutes nature, etc.)

De manière plus spécifique, nous pouvons mentionner que le Comité Spécial du service social a statué sur :

- 119 demandes en matière de logement (loyers, charges locatives)
- 237 demandes en matière de factures d'énergie
- 155 demandes pour des factures "Vivaqua"
- 1.216 demandes d'aide médicale urgente

Le service social du CPAS veille à travailler dans le respect des convictions de tous, qu'elles soient idéologiques, philosophiques ou religieuses.

En 2022, le CPAS continue à ressentir les effets des crises sociales (Post-Covid, énergétique, inflation). L'augmentation du nombre de dossiers sociaux et leur impact sur la dotation communale se poursuit.

2017	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUI.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
TLRIS	255	253	256	251	233	230	229	224	243	252	253	253
TLEQ	40	43	45	41	43	43	43	39	45	44	42	45

2018	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUI.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
TLRIS	271	274	286	284	288	282	276	269	283	291	291	283
TLEQ	43	43	40	43	43	38	38	36	36	36	34	36

2019	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUI.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
TLRIS	282	268	272	279	272	275	268	262	277	289	303	312
TLEQ	35	35	37	36	33	34	34	33	34	33	34	30

2020	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUI.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
TLRIS	316	317	328	326	335	343	345	345	365	380	383	375
TLEQ	26	26	30	30	31	32	29	29	28	31	34	37

2021	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUI.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
TLRIS	391	400	408	408	411	405	400	404	407	396	395	405
TLEQ	35	33	31	33	30	33	33	30	32	34	36	36

2022	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUI.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
TLRIS	423	430	432	427	441	443	440	438	461	460	446	478
TLEQ	36	35	46	73	84	90	84	87	92	93	92	94

TLRIS = Nombre total de bénéficiaires RIS / TLEQ = Nombre total d'aides équivalentes au RIS

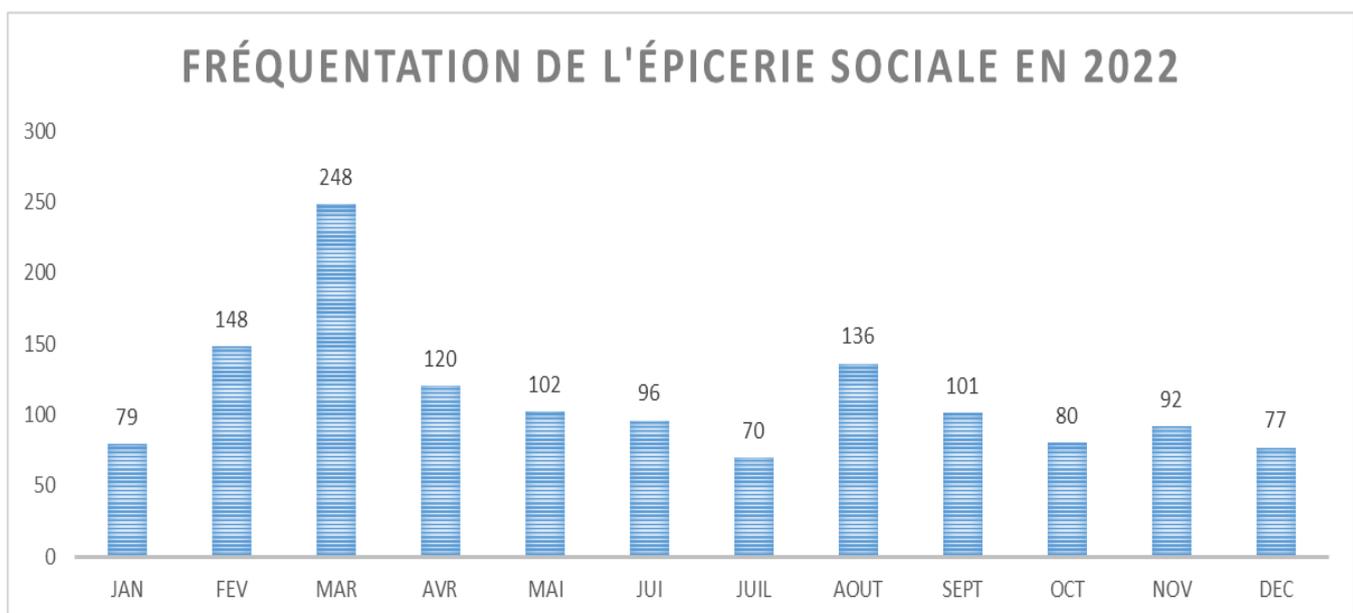
03 | L'AIDE ALIMENTAIRE

En raison de l'augmentation du coût de la vie, de nombreuses personnes ne parviennent plus à se nourrir correctement. Pour cette raison, le CPAS de Ganshoren a mis en place une épicerie sociale.

Elle a pour objectif de répondre aux besoins essentiels de nombreuses familles qui se trouvent en situation économique précaire et doivent avoir recours à l'aide alimentaire pour se nourrir au quotidien.

TABLEAU : Fréquentation de l'épicerie sociale en 2022

JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUI.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
79	148	248	120	102	96	70	136	101	80	92	77



Notes :

- La forte montée enregistrée en mars 2022 correspond à l'accueil des premières vagues de réfugiés ukrainiens en Belgique.
- Le montant du coût des denrées en 2022 s'élève à 24.186,94€.

04 | EMPLOIS ET FORMATIONS (ISP)

Le service Insertion Socio-Professionnelle (ISP) a pour mission d'informer, d'accompagner et de suivre les bénéficiaires du CPAS dans leur recherche active d'emploi, en leur offrant des outils adéquats (formations, cours de langue, études...)

L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de cet accompagnement d'atteindre un certain degré d'autonomie et ainsi parvenir à lever leurs freins à l'embauche.

Les agents de l'ISP soutiennent les bénéficiaires dans :

- La rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation
- L'orientation et l'accompagnement de leur recherche d'emploi
- La préparation d'un entretien d'embauche
- La recherche d'une formation
- L'orientation vers un service spécialisé si nécessaire

Le CPAS peut également agir en qualité d'employeur en proposant un emploi d'insertion, en application de l'article 60, § 7, de la loi du 8 juillet 1976.

En 2022, **302** personnes ont été suivies par le service ISP.

TABLEAU : Évolution du nombre d'étudiants suivis par l'ISP entre 2017 et 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etudiants	38	46	62	80	98	103

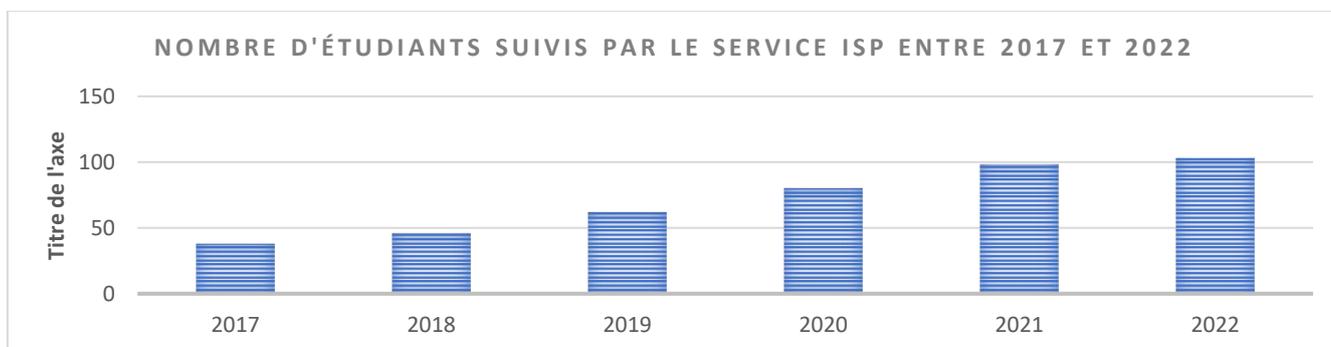
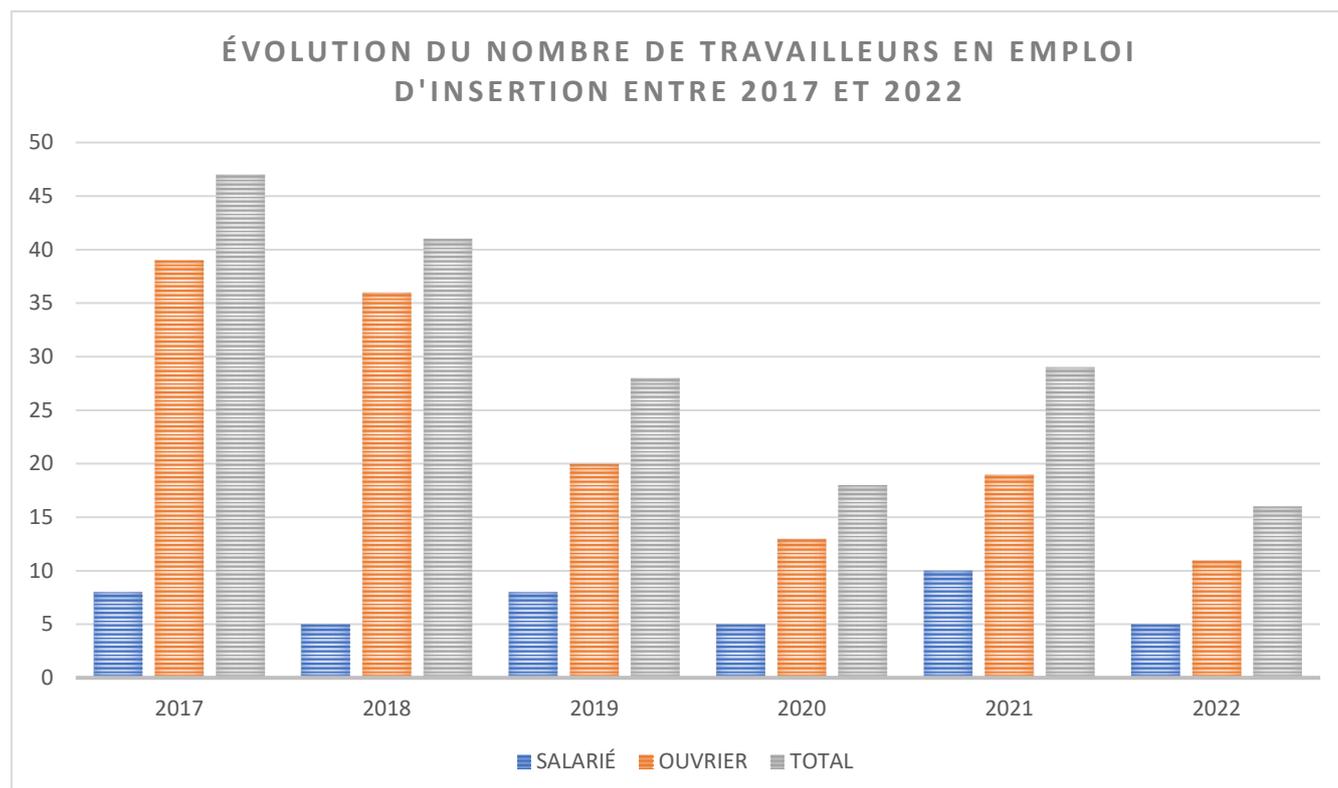


TABLEAU : Évolution du nombre de travailleurs en emploi d'insertion entre 2017 et 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salariés	8	5	8	5	10	5
Ouvriers	39	36	20	13	19	11
TOTAL	47	41	28	18	29	16



Note : en 2022, les effets de la crise sanitaire continuent à avoir un impact négatif sur la diminution du nombre de travailleurs en emploi d'insertion. La mise en place d'une nouvelle ordonnance et le manque de personnel y ont également contribué.

05) Initiative Locale d'Accueil - ILA

Le service ILA du CPAS de Ganshoren a pour objectif d'organiser l'accueil et l'accompagnement des demandeurs de protection internationale durant la procédure d'asile. Il en va de même pour les bénéficiaires d'un droit de séjour. Pour ce faire, le CPAS propose des logements individuels ou en semi-collectif qui permettent de les héberger le temps de leur procédure d'asile. Si ces personnes ont été reconnues, elles peuvent également prétendre à un hébergement en attendant de trouver leur propre logement.

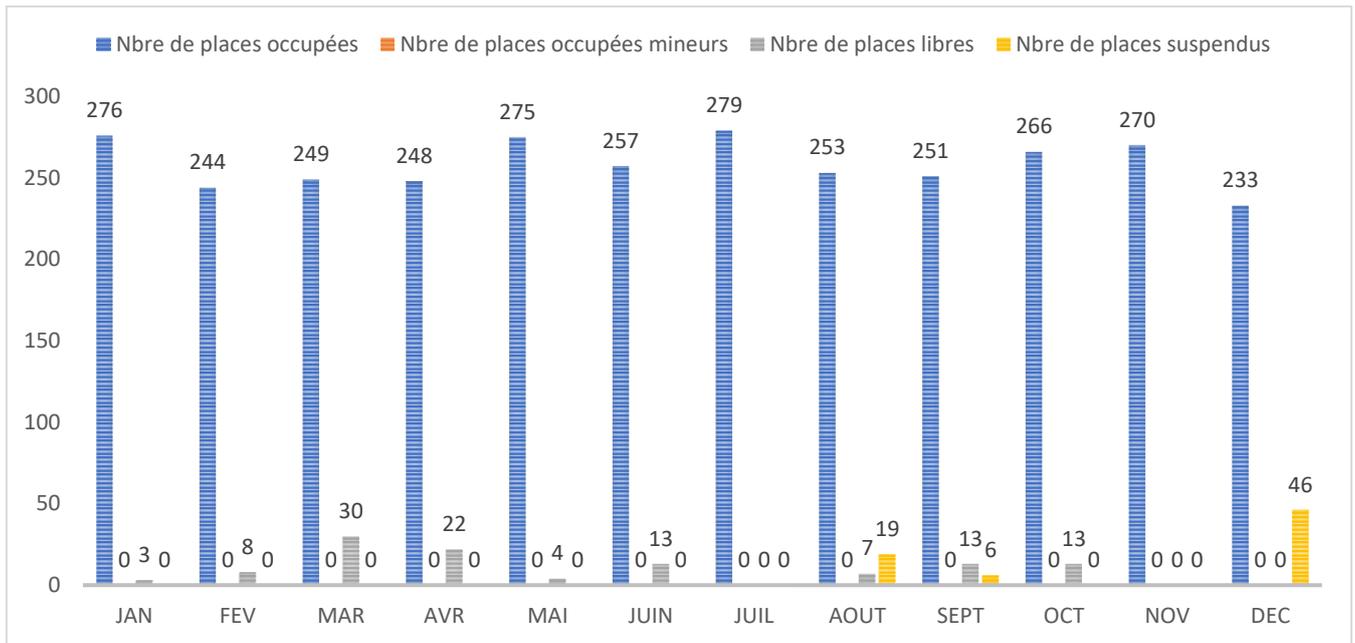
Dans le cadre des aides et accompagnements, l'ILA doit :

- Garantir l'accès optimal aux aides en incluant les besoins des usagers.
- Garantir l'accès aux aides administratives, médicales et sociales.
- Permettre aux résidents l'accès aux activités qui leurs permettront de s'intégrer et s'autonomiser dans la société belge.

TABLEAU : Nombre de nuitées par mois pour 3 logements ILA

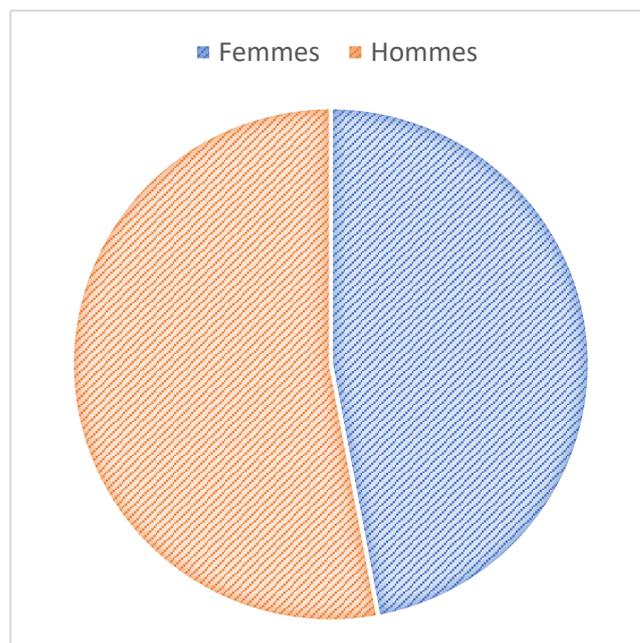
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
NPOA	276	244	249	248	275	257	279	253	251	266	270	233
NPOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NPL	3	8	30	22	4	13	0	7	13	13	0	0
NPS	0	0	0	0	0	0	0	19	6	0	0	46

NPOA : Nombre de places occupées Adultes / NPOM : Nombre de places occupées Mineurs / NPL : Nombre de places libres / NPS : Nombre de places suspendues



Le CPAS dispose de trois logements ILA : deux avec une capacité d'accueil de deux personnes (rez-de-chaussée) et un troisième pouvant en accueillir cinq (maison).

TABLEAU : Profil des bénéficiaires



06 | AIDE À DOMICILE

Dans ce rapport, le service d'aide à domicile abordera certains points : l'organigramme du service, les objectifs, le relevé des prestations des aides à domicile et le profil des bénéficiaires.

De manière schématique, l'organigramme du service à domicile s'articule de la façon suivante :

1 coordinatrice	
2 assistantes sociales	
14 aide-familiales	14 aide-ménagères

Les objectifs du service d'aide à domicile sont à la fois globaux et spécifiques :

- Maintien à domicile des personnes aidées : permettre aux bénéficiaires de rester dans leur environnement et de conserver leurs repères.
- Soins éducatifs et pédagogiques : ce soutien s'adresse aux familles fragilisées (familles suivies par le Service d'Aide à la Jeunesse ou le Service de Protection de la Jeunesse).
- Favoriser la circulation des informations pertinentes entre les différents intervenants internes et externes entourant les bénéficiaires afin d'optimiser la communication.
- Développement des ressources : le service s'inscrit dans une dynamique de partage des savoirs par des formations afin de garantir la qualité des prestations effectuées.
- Réorganisation du travail des travailleurs sociaux et administratifs.
- Organisation du goûter annuel des bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires aidés en 2022 (par aide-familiale et/ou une aide-ménagère) s'élève à 192 (1 bénéficiaire = 1 ménage, 1 couple, 1 famille ou 1 personne isolée), soit 235 personnes.

TABLEAU : Répartition des bénéficiaires ayant bénéficié d'une aide-ménagère et/ou d'une aide familiale.

Répartition des bénéficiaires

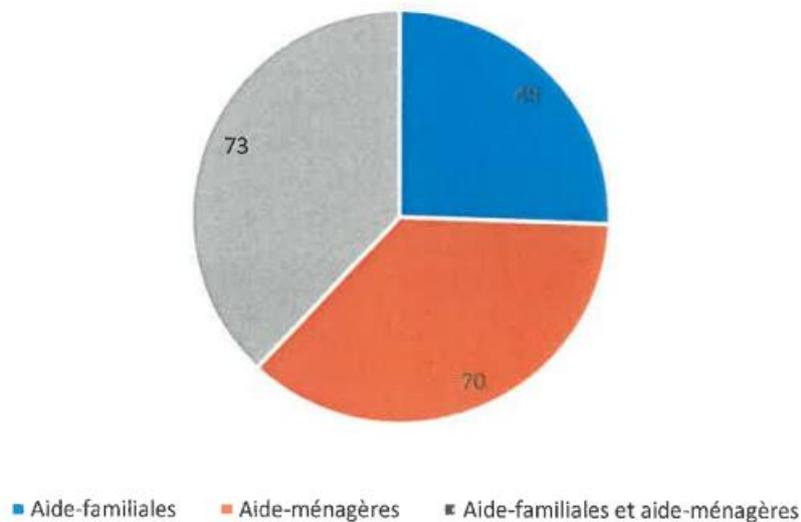


TABLEAU : Âges des bénéficiaires ayant bénéficié d'une aide-ménagère et/ou d'une aide-familiale.

Âges

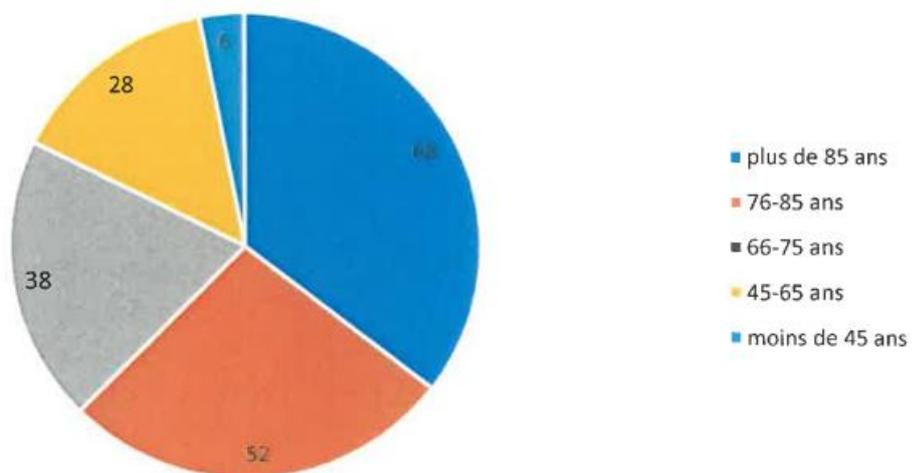
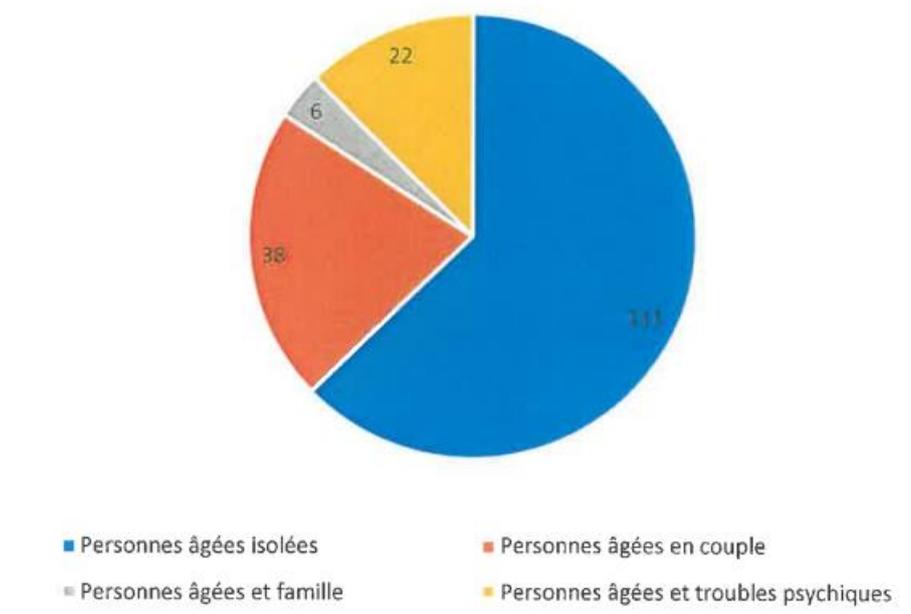


TABLEAU : Types de bénéficiaires – personnes âgées de plus de 65 ans / situation matrimoniale.

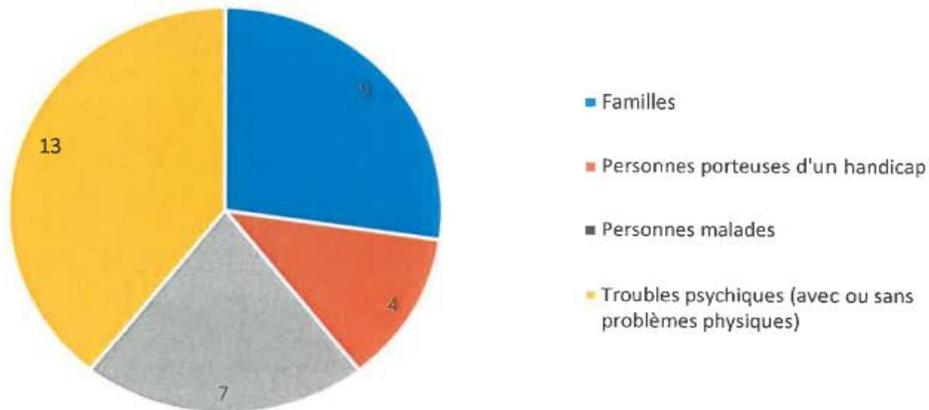
Personnes âgées de plus de 65 ans



Personnes âgées de plus de 65 ans et troubles psychiques :

- 1 personne souffre d'une profonde dépression
- 10 personnes souffrent de démence
- 4 personnes souffrent de psychose (maniaco-dépression, schizophrénie)
- 6 personnes souffrent de trouble mnésiques
- 2 personnes souffrent du syndrome de Diogène

Personnes âgées de moins de 65 ans



Personnes de moins de 65 ans et troubles psychiques :

- 5 personnes souffrent de psychose (schizophrénie, paranoïa)
- 5 personnes souffrent de profonde dépression
- 3 personnes sont porteuses d'un handicap mental

Le service a enregistré **68** nouvelles demandes d'aide à domicile en 2022, contre 73 en 2021.

Sur les 68 nouvelles demandes, 20 (29 en 2021) n'ont pas abouties à la mise en place d'une aide à domicile et ce pour diverses raisons :

- La personne a finalement décidé de vivre en maison de repos
- La personne concernée n'a pas marqué son accord dans la mise en place de l'aide à domicile
- La personne a opté pour une autre prise en charge
- La personne ne donne pas suite à la procédure afin de profiter d'un tarif horaire plus avantageux

Il est important de souligner que malgré le non aboutissement de certaines demandes, le travail préparatoire, la/les visite(s) à domicile et les éventuels suivis représentent tout de même une charge de travail pour les travailleurs sociaux.

07 | SENIORS

Le CPAS de Ganshoren offre différents services qui garantissent la qualité de vie des seniors de la Commune.

- **La maison de repos et de soins du CPAS** : le Home Heydeken qui accueille les personnes âgées.
- **Hébergement aux flats services** : la Résidence Paul Fontaine.
- **Aide à domicile** : permet une aide dans les actes de la vie quotidienne.

LE HOME HEYDEKEN

En 2022, de nombreux efforts ont été fournis afin de relever le taux d'occupation du Home Heydeken qui avait fortement baissé durant la période Covid. En effet, suite au rapport d'IRISCARE, le CPAS a entamé en décembre 2020 un plan d'action visant à améliorer la gestion des soins et de l'infrastructure. Approuvé en 2021, le volet gestion des soins a pu être mis en place en 2022 et le volet infrastructure a pu être programmé pour l'année 2023. Ce dernier volet prévoit de réaliser des travaux de grande envergure, tels que la création de 36 chambres respectant les nouvelles normes MRS et la rénovation d'une aile du bâtiment après le déménagement du CPAS vers les deux nouveaux sites (Van Overbeke et Charles Quint).

TABLEAU : Nombre de résidents entre 2017 et 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
JANVIER	144	137	133	129	116	118
FEVRIER	144	134	136	130	116	120
MARS	147	130	134	129	120	125
AVRIL	150	129	133	117	119	122
MAI	146	128	131	114	117	122
JUIN	142	128	129	116	117	121
JUILLET	140	132	129	121	118	121
AOÛT	144	134	130	134	120	121
SEPTEMBRE	141	134	131	119	124	120
OCTOBRE	146	129	131	118	122	117
NOVEMBRE	142	129	126	117	124	121
DÉCEMBRE	139	128	128	113	122	115

Note : à partir de juillet 2019, le Home a procédé à une mise en portefeuille de 20 lits MRPA, au vu de la baisse d'occupation (pré-Covid). Cela implique qu'à partir de juillet 2019, l'occupation maximale n'était plus que de 131 lits au lieu de 151.

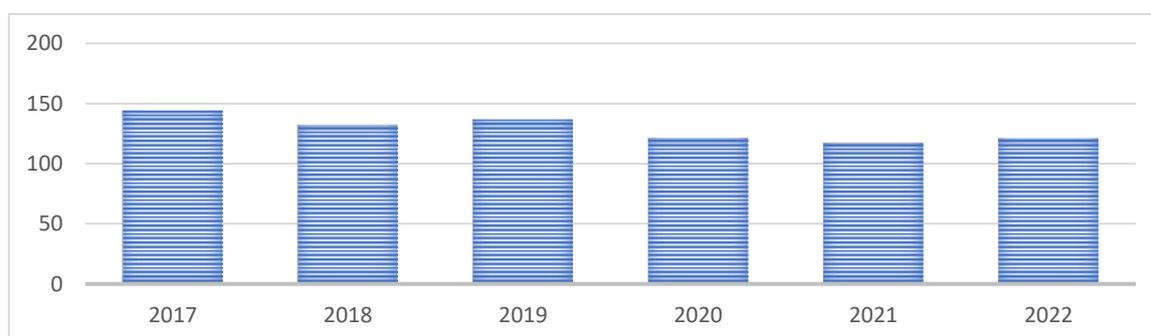
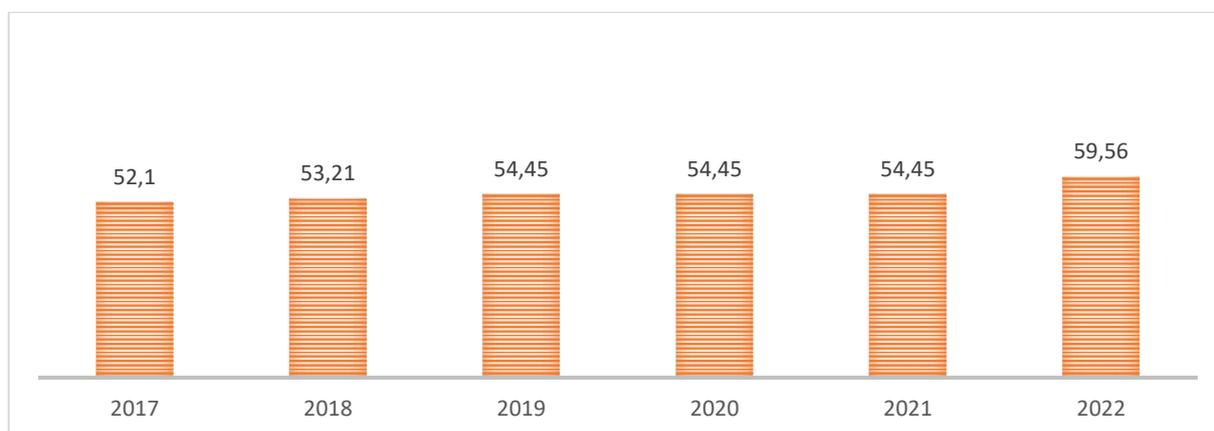


TABLEAU : Tarif journalier (€) entre 2017 et 2022.

2017	2018	2019	2020	2021	2022
52,10 €	53,21 €	54,45 €	54,45 €	54,45 €	59,56 €



Le tarif journalier est resté identique durant la période Covid entre 2019 et 2021.

LA RÉSIDENCE PAUL FONTAINE – FLATS SERVICES

2022 a été une année mouvementée pour la Résidence Paul Fontaine. Sur les 20 appartements que compte la Résidence, il y a eu :

- 7 départs définitifs ;
- 1 décès ;
- 1 départ pour une autre résidence-services ;
- 1 admission (dans une maison de repos autre que le Home Heydeken) ;
- 4 transferts vers le Home Heydeken ;
- 8 admissions au sein de la Résidence Paul Fontaine.

Le premier trimestre à la Résidence était une période encore fortement impactée par les mesures COVID. L'arrivée du printemps était synonyme de retour à la normale, notamment par l'organisation de divers banquets.

TABLEAU : ÉVOLUTION DU MONTANT DU LOYER ET DES CHARGES

PÉRIODE	LOYERS	CHARGES
05/2017	801.64€	29,79 €
05/2018	818,75€	30.43€
05/2019	837.87€	31.14€
05/2020	837.87€	31.14€
05/2021	837.87€	31.14€
07/2022	916,54€	34,06€

(indexation qui faisait la régularisation depuis 04/2019 – pas d'augmentation en raison du COVID19)

TABLEAU : OCCUPATION DES APPARTEMENTS EN 2022

Les appartements de la Résidence Paul Fontaine ont été occupés toute l'année à l'exception des périodes ci-dessous :

N° FLATS	DU	AU
2	16/06/2022	30/09/2022
4	01/05/2022	21/06/2023
7	01/11/2022	31/12/2022
8	01/01/2022	23/05/2022
11	01/01/2022	31/01/2022

14	01/09/2022	31/10/2022
16	11/03/2022	01/04/2022
19	01/04/2022	30/04/2022

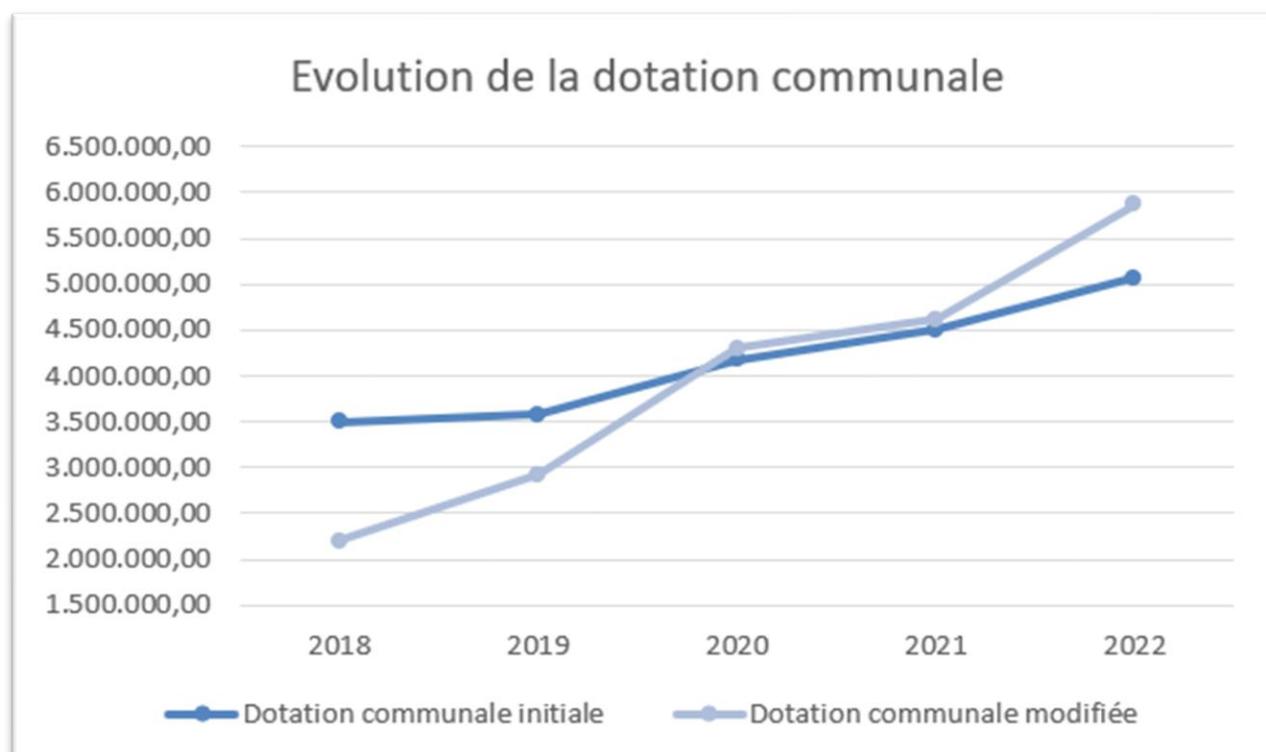
Ceci représente un vide locatif de 16 mois et 10 jours sur un total de 240 mois (20 flats x 12 mois), pour l'année 2022.

02 | RAPPORT FINANCIER



01 | ÉVOLUTION DE LA DOTATION COMMUNALE

	Dotation communale initiale	Dotation communale modifiée (MB et résult.compte compris)
2018	3.501.055,00	2.199.890,52
2019	3.577.486,00	2.922.048,55
2020	4.172.000,00	4.298.369,23
2021	4.500.000,00	4.615.271,75
2022	5.062.170,30	5.869.599,18



02 | ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE L'AIDE SOCIALE

	2021	2022	Variation
	Dépenses	Dépenses	2022/2021
AIDES LEGALES	4.688.913,89 €	6.273.708,68 €	
			23,82%
<i>Revenu d'intégration</i>	4.377.424,98 €	5.419.962,85 €	
			174,09%
<i>Aide équivalente au revenu d'intégration</i>	311.488,91 €	853.745,83 €	
AIDES SUPPLEMENTAIRES	78.402,59 €	210.220,26 €	
<i>Loyers et garanties</i>	19.090,65 €	44.319,66 €	132,15%
<i>Aide sociale</i>	57.510,07 €	161.732,94 €	181,23%
<i>Frais de crèche</i>	1.801,87 €	4.167,66 €	131,30%

ISP	37.607,37 €	17.917,30 €	
<i>Interv.pr bénéf.</i>	37.607,37 €	17.917,30 €	-52,36%
SECTEUR SANTE	142.635,87 €	167.166,89 €	
			17,20%
<i>Hospi,médic,paraméd,pharma.</i>	142.635,87 €	167.166,89 €	
HEBERGEMENT	322.828,80 €	330.690,50 €	
<i>Pers.âgées homes ext.</i>	131.643,90 €	179.244,73 €	36,16%
<i>Pers.âgées Home Heydeken</i>	184.870,29 €	143.686,51 €	-22,28%
<i>Maisons d'accueil</i>	6.314,61 €	7.759,26 €	22,88%

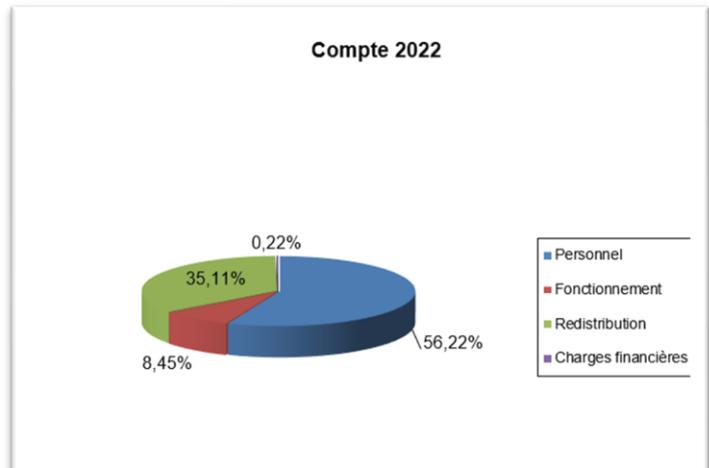
03 | ÉVOLUTION DES RUBRIQUES ÉCONOMIQUES DU BUDGET D'EXPLOITATION

ANNEES	RECETTES					
	Prestations	%age	Transferts	%age	Prod.financ.	%age
2018	3.905.365,41	27,19%	10.457.484,77	72,81%	300,68	0,00%
2019	4.067.968,70	26,75%	11.137.662,07	73,25%	0,00	0,00%
2020	3.487.740,28	20,04%	13.912.963,05	79,96%	0,00	0,00%
2021	3.130.891,12	17,63%	14.630.398,25	82,37%	3,45	0,00%
2022	3.309.687,86	15,55%	17.969.196,29	84,45%	0,00	0,00%

ANNEES	DEPENSES							
	Personnel	%age	Fonction.	%age	Redistribut.	%age	Chges finan.	%age
2018	8.374.186,93	60,04%	1.550.623,68	11,12%	3.965.713,85	28,43%	56.537,47	0,41%
2019	9.779.623,50	63,18%	1.604.590,60	10,37%	4.040.274,56	26,10%	54.492,91	0,35%
2020	9.665.630,23	59,76%	1.583.175,41	9,79%	4.872.734,45	30,13%	51.821,57	0,32%
2021	9.967.684,70	55,55%	1.931.917,38	10,77%	5.997.921,46	33,42%	47.662,84	0,27%
2022	11.581.067,75	56,22%	1.741.372,51	8,45%	7.233.104,11	35,11%	44.335,08	0,22%

04 | RÉPARTITION DES DÉPENSES

Compte 2022	
Personnel	56,22%
Fonctionnement	8,45%
Redistribution	35,11%
Charges financières	0,22%

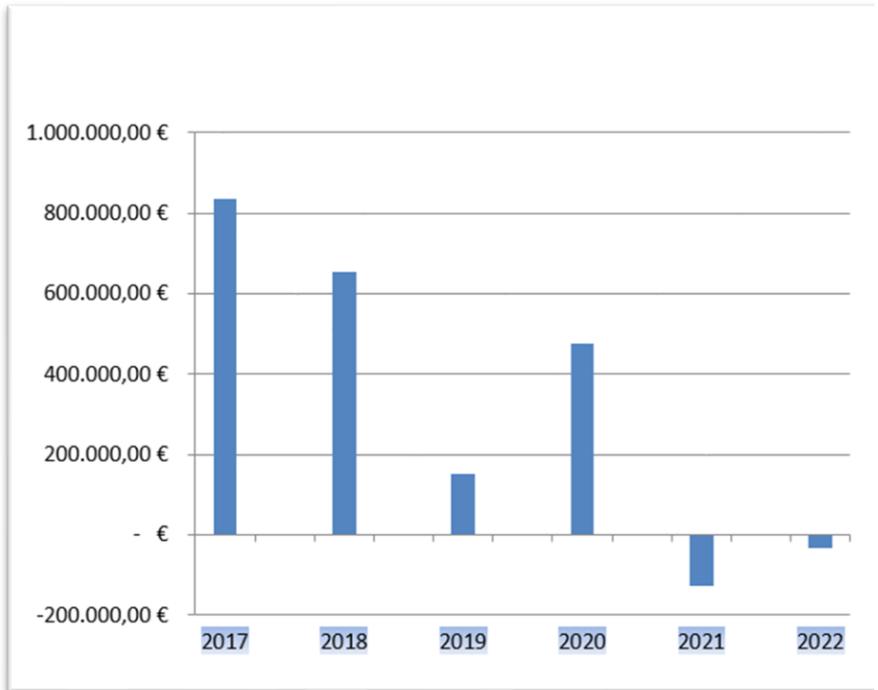


05 | SITUATION DES DÉPENSES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

Type de dépenses	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022
Aides alimentaires	€ 10.664,23	€ 0,00	€ 0,00
Aides au logement	€ 8.165,08	€ 40.235,66	€ 9.670,64
Aides "énergie"	€ 1.308,78	€ 28.096,07	€ 3.746,68
Aides en matière de santé	€ 1.559,55	€ 24.347,36	€ 12.723,18
Aides sociales en nature dont colis alim	€ 4.402,30	€ 183.188,33	€ 18.603,35
Aides ISP	€ 0,00	€ 2.085,66	€ 675,65
Aides hébergement en maison accueil	€ 0,00	€ 0,00	€ 1.935,44
Aides crèches	€ 0,00	€ 0,00	€ 2.369,80
Prime 25/50 € bénéf.AS	€ 133.011,83	€ 227.637,78	€ 36.250,00
Frais de personnel	€ 80.709,88	€ 67.795,56	€ 0,00
Dép.pr le bien-être des travailleurs	€ 28.210,13	€ 4.094,24	
Dépenses générales Covid	€ 55.322,57	€ 9.113,69	€ 24,69
Dépenses d'invest.Covid	€ 72.012,66	€ 21.532,65	€ 8.542,09
Ss-total en faveur des bénéficiaires	€ 159.111,77	€ 505.590,86	€ 85.974,74
Ss-total en faveur de l'organisation	€ 236.255,24	€ 102.536,14	€ 8.566,78
	€ 395.367,01	€ 608.127,00	€ 94.541,52

06 | ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINAL

Années	Résultat final
2017	835.014,48 €
2018	655.437,45 €
2019	151.999,43 €
2020	477.710,05 €
2021	- 128.068,88 €
2022	- 34.193,36 €



07 | NOMBRE TOTAL DE RÉUNIONS DES INSTANCES DU CPAS EN 2022

TABLEAU : Nombre de CAS / BP / CSSS / CPPT / CB / CCC

RENCONTRES EN 2022	
BUREAU PERMANENT (BP)	24
COMITE DE BASE (CB)	7
COMITE DE CONCERTATION COMMUNE / CPAS	4
CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE (CAS)	13
COMITE POUR LA PREVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)	10
COMITE SPECIAL DU SERVICE SOCIAL (CSSS)	49
TOTAL	107

